



D.2020.09.23.2.18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 23 Septembre 2020

2 – PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES

2.18 - CoMMUTE : adoption d'un avenant à la convention avec l'Europe et les partenaires en raison du COVID-19, autorisation de signer.

L'an deux mille vingt, le vingt trois septembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Perrin)	
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Préambule

Le projet CoMMUTE est né de la volonté commune, entre acteurs publics et privés, de trouver des solutions pour réduire la congestion routière de la zone aéroportuaire en imaginant des nouveaux services à la mobilité et des nouveaux modes de travail.

Le budget alloué est de 5,2 M€ avec une subvention européenne à hauteur de 80% des dépenses. Pour rappel, le projet a démarré le 1er novembre 2017 pour une durée de 36 mois soit jusqu'au 31 octobre 2020.

Par délibération du 7 février 2018 le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé sa participation au projet partenarial européen CoMMUTE « Collaborative Mobility Management for Urban Traffic and Emissions reduction » dans le cadre du programme européen « Actions Innovatrices urbaines » (UIA).

Par délibération n° D.2019.12.11.3.9 du 11 décembre 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la signature d'une convention avec Toulouse Métropole pour assurer, dans le cadre du projet européen CoMMUTE, la mise en place d'actions vélos au titre du programme d'actions du plan de mobilité inter-entreprises.

Un bilan intermédiaire réalisé fin 2019 présentait déjà des résultats très encourageants :

- Un recul de l'utilisation de la « voiture solo » de 5 points, passant d'une utilisation de 75% à 70%.
- Une progression significative dans l'usage du vélo : 11%.
- Une hausse du télétravail.
- Une augmentation de la pratique du covoiturage : + 0,5 point.
- Une baisse du trafic routier sur la RN124.
- 465 143 km de voitures évités.
- 645 tonnes de CO² évités.
- Un gain estimé de 1,3 tonne équivalent CO2 par jour.
- Un dialogue hebdomadaire public-privé.

Contexte

La crise sanitaire du COVID-19 a impacté la mise en œuvre du projet COMMUTE.

La période de confinement et d'arrêt partiel de certaines entreprises partenaires a retardé des actions prévues notamment dans le cadre du déploiement du Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE). De même, l'action navette autonome portée par Airbus a été abandonnée.

Dans ce contexte, afin de ne pas perdre les crédits européens, de nouvelles actions sont proposées impliquant une nouvelle répartition des budgets COMMUTE entre les partenaires concernés.

En concertation avec l'ensemble des partenaires, Toulouse Métropole propose d'inscrire des nouvelles actions, définies dans les Schéma Directeur Cyclable et Piéton d'agglomération, contribuant à favoriser les objectifs généraux du projet COMMUTE.

Il s'agira de mettre en œuvre des infrastructures/équipements au sein de la zone aéroportuaire pour:

- Promouvoir l'utilisation du vélo par les salariés de la zone aéronautique et aéroportuaire avec l'aménagement du tronçon « Giratoire Flandres Dunkerque » (début des travaux fin octobre 2020). Ce projet de piste cyclable comprendrait :
 - la mise en œuvre d'une piste cyclable périphérique au giratoire interconnectant toutes les pistes existantes ;
 - la reconfiguration partielle de la piste cyclable boulevard Marcel Dassault ;
 - l'installation des Totems compteurs vélo

Cet aménagement permettra d'assurer la continuité autour du giratoire en interconnectant les pistes suivantes :

- la bande cyclable du boulevard Corps Franc Pommies, connectée au centre-ville de Colomiers ;
 - la piste cyclable de l'avenue Yves Brunaud, située au cœur de la zone aéronautique de Colomiers ;
 - la piste cyclable du boulevard Marcel Dassault, connectée à l'axe cyclable Colomiers Toulouse ;
 - la piste cyclable du boulevard Maurice Grynfolgel, existante sur la route de Cornebarrieu jusqu'à la limite de la zone urbaine de Colomiers.
- Favoriser la « marche à pied » dans la zone aéronautique et aéroportuaire : le Schéma Directeur Piéton d'Agglomération (SDPA), dont l'élaboration a été coordonnée par Tisséo Collectivités, fixe de grands objectifs pour développer les déplacements à pied dans tous les territoires. Dans le cadre du Plan de Mobilité Inter-Entreprise COMMUTE, un des objectifs principaux est de favoriser la marche à pied pour faciliter l'usage du transport en commun. Ainsi, une expérimentation d'une liaison piétonne entre les arrêts de transports en commun et les entrées des sites des entreprises partenaires (repérage et identification des emplacements en cours) est proposée (début des travaux novembre 2020).

Enfin, le projet COMMUTE nécessite une prolongation de 3 mois, à savoir jusqu'au 31 janvier 2021 pour terminer toutes les actions.

Sur cette base, Toulouse Métropole a lancé une procédure de modification du contrat européen CoMMUTE auprès de la Commission européenne.

Cette modification n'a pas d'impact sur le budget global du projet ni sur la subvention européenne totale attribuée mais implique une redistribution des actions et des budgets concernés entre les partenaires, comme suit :

- Toulouse Métropole : assurera les travaux d'aménagement et de sécurisation des infrastructures « vélo » et les travaux de signalétique « marche à pied ».
- Sopra Steria : maintiendra le déploiement de la plateforme digitale jusqu'à la fin du projet.

Tisséo Collectivités transfèrera pour :

- L'action WP5 « plateforme digitale » portée par Sopra Steria, un montant de 24 000 €.
- L'action WP6 « marche à pied » portée par Toulouse Métropole, un montant de 100 000€.

Ces modifications nécessitent l'adoption de l'avenant à la convention entre les partenaires du projet.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à accepter la prolongation du projet Commute de 3 mois de plus, à savoir jusqu'au 31 janvier 2021, si la Commission européenne approuve la modification du contrat européen.

ARTICLE 2 : APPROUVE les termes de l'avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet COMMUTE, signée en février 2018 par Tisséo Collectivités et tous les partenaires du projet COMMUTE, suite à la modification du contrat européen.

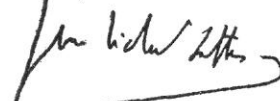
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à signer l'avenant tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que tous actes et documents y afférents.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses nécessaires au déroulement de ces actions seront effectuées à l'aide des crédits inscrits aux budgets 2020 et 2021.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Reception en préfecture
031-253100986-20200928-20200923-2-18D-
DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020



UIA 02-352 – COMMUTE

Collaborative Mobility for Urban Traffic and Emissions reduction

<i>Période de mise en œuvre</i>	01/11/2017 – 31/10/2020
Autorité urbaine (principale) / Partenaire du Projet 1	Toulouse Métropole
Partenaire du Projet 2	Airbus SAS
Partenaire du Projet 3	Tisséo Collectivités
Partenaire du Projet 4	Sopra Steria Group
Partenaire du Projet 5	Association française de normalisation - Afnor
Partenaire du Projet 6	Club d'entreprises RÉUSSIR
Partenaire du Projet 7	Aéroport Toulouse Blagnac
Partenaire du Projet 8	ATR
Partenaire du Projet 9	SAFRAN

Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20200928-20200923-2-18D-
 DE
 Date de télétransmission : 28/09/2020
 Date de réception préfecture : 28/09/2020

Avenant à la Convention de Partenariat
pour la mise en œuvre du projet
UIA02-352 COMMUTE, Collaborative Mobility Management for Urban
Traffic and Emissions reduction
Au sein de l'Initiative UIA

Le présent avenant sera stipulée entre :

TOULOUSE METROPOLE, 6 rue René Leduc, Toulouse,
Ci-après dénommée l'Autorité Urbaine (principale),
Représentée par : Monsieur Jean-Luc Moudenc

et **AIRBUS SAS**, 2 Rond Point Emile Dewoitine, 31700 Blagnac
Représenté par Marc HAMY

et **TISSEO COLLECTIVITÉS**, 7 Esplanade Compans Caffarelli, 31011 Toulouse,
Représenté par Monsieur Jean-Michel Lattes

et **SOPRA STERIA**, 1 avenue André Marie Ampère, 31772 Colomiers
Représenté par Monsieur Philippe Jouannaux

et **Association française de normalisation - AFNOR**, 11 rue Francis de Pressensé, 93571 La Plaine St
Denis, Représentée par Monsieur Olivier PEYRAT

et **CLUB D'ENTREPRISES REUSSIR**, 20, rue Montaigne, 31700 Blagnac
Représenté par Madame Françoise Barutello

et **AEROPORT TOULOUSE BLAGNAC**, Bâtiment la Passerelle, 31703 Blagnac
Représenté par Monsieur Jean-Michel Vernhes

et **Avions de Transport Régional – ATR**, 1 allée Pierre Nadot — 31712 Blagnac
Représenté par Monsieur Frédéric Torrea

et **SAFRAN TOULOUSE**, 1, rue Louis Blériot — 31702 Blagnac Cédex
Représenté par Monsieur André GUIRAUD

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20200928-20200923-2-18D- DE Date de télétransmission : 28/09/2020 Date de réception préfecture : 28/09/2020

Ci-après dénommées les Partenaires du projet.

Pour la mise en œuvre du projet *UIA02-352 COMMUTE , Collaborative Mobility Management for Urban Traffic and Emissions reduction*, approuvé par le Comité de Sélection le 10 octobre 2017, l'avenant suivant sera signé entre les partenaires du projet, et les Parties ont convenu ce qui suit :

Le projet COMMUTE et ses partenaires ont été fortement impactés par la crise sanitaire du COVID-19. Certaines actions ainsi que leur temporalité ont été modifiées.

Comme conséquence de la modification du projet UIA02-352 COMMUTE, Collaborative Mobility Management for Urban Traffic and Emissions reduction, « COMMUTE », approuvée par la Commission européenne UIA le XXXX, le présent avenant a pour objet de modifier :

- L'article 3 de la Convention de partenariat à savoir « Durée du contrat » : fin du projet le 31 janvier 2021.
- L'annexe 1 : nouveau formulaire de candidature

Signatures

Lieu, Date :

Nom du partenaire du projet :

Nom et fonction de la personne responsable sur le plan juridique :



Tampon

Signature :